

Tel Accueil : 0596 55 28 17

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE, DU SIGLE (société) OU DU NOM COMMERCIAL (entreprise et société)

N.B : VOTRE N° SIRET EST EXIGE POUR LA FORMALITE

COÛT

Frais Greffe à l'ordre du GTC de Fort-de-France

- 188,91 € Excepté pour les SARL et SAS dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la direction (dispense de publication au BODACC), soustraire 116 €. Montant à régler : 72,91 €

- 91,63 € Pour l'entreprise Individuelle

Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

Service + :

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire M2, est téléchargeable sur

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17342>

Le formulaire P2 est téléchargeable sur

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R17341.xhtml>

PIECES JUSTIFICATIVES

DENOMINATION SOCIALE OU SIGLE

- 1 **extrait Kbis** de moins de 3 mois
- 1 exemplaire du **procès-verbal de l'Assemblée Générale** certifiés conformes par le(s) dirigeant(s)
- 1 exemplaire des **statuts modifiés** avec date de mise à jour et certifiés conformes par le(s) dirigeant(s)
- 1 exemplaire du **Journal d'Annonces Légales** ou 1 copie de la **demande d'avis accompagnée de la facture** précisant le nom du journal et la date de parution
- 1 exemplaire de la **Liste des Bénéficiaires Effectifs**
(Se renseigner sur le tarif - paiement uniquement par chèque)

NOM COMMERCIAL

- 1 **extrait K** ou **extrait Kbis** de moins de 3 mois